

## **Rapport de la commission chargée d'étudier et de rapporter sur La réponse à la motion « Urgence climatique » Mange et consorts II.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier la réponse à la motion « Urgence climatique » Mange et consorts II est composée de Mme et MM. Véronique Bezençon, Vladimir Mange, Gérard Ferri, Matthieu Felix, des suppléants Julien Lüthi et Guillaume Schneider ainsi que du soussigné rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants.

La Commission s'est réunie à trois reprises et a pu, le vendredi 12 juin 2020, rencontrer Monsieur le Municipal, Jean-Christophe de Mestral qu'elle remercie pour ses réponses et sa disponibilité.

### **1. Préambule**

Historique de la motion d'**Urgence climatique** :

- 26 mars 2019 : Dépôt par Monsieur Vladimir Mange et consorts lors du conseil communal, de la motion « Urgence climatique » Mange et consorts II. Une commission ad hoc chargée d'étudier la motion est nommée.
- 30 avril 2019 : La Commission ad hoc retourne la motion modifiée qui est validée lors du conseil communal et transmise à la Municipalité qui a l'année pour répondre.
- 25 février 2020 : Réponse de la Municipalité devant le Conseil communal et renvoi de la réponse à la commission susmentionnée pour analyse et constitution du présent rapport.

Toutes les demandes formulées par la motion sont reçues favorablement par la Municipalité. Réponse de courtoisie ou profonde remise en question qui pousse notre belle commune vers un rapport radicalement différent avec la question de l'urgence climatique et le développement durable ? La commission précitée s'est penchée sur la question en étudiant les réponses aux quatre demandes formulées par la motion. Suit, une synthèse des quatre demandes et ses réponses.

Avant cette analyse, il convient ici de rappeler ce qu'est exactement le développement durable :

**Il s'agit du développement de notre société dans une équité entre les générations présentes et futures dans les domaines sociaux, économiques et écologiques.** Ces trois volets sont donc à prendre en considération quand on parle de développement durable.

## **2. Réponse à la première demande** (Rubrique dans les préavis pour apprécier l'objet sous l'angle du développement durable.)

La Municipalité propose d'intégrer systématiquement une rubrique « développement durable » dans ses préavis et souligne que cette pratique est déjà en application.

La Commission s'est étonnée que le préavis no 1/20 (Caserne du feu du SDIS Etraz Région) n'ait pas fait l'objet de cette attention. Le préavis no 3/20 (Projet de contournement du bourg d'Aubonne Réponse à la motion Leutwiler) aurait également pu contenir un paragraphe sur le développement durable, ce qui, hélas, n'a pas été le cas.

La réponse suivante lui a été donnée : « *Dans le cadre du préavis 1/20, le développement durable a été abordé dans le chapitre traitant des panneaux solaires et du chauffage. Le titre de ce chapitre aurait pu être modifié afin de le rendre plus explicite.* »

Finalement, trois préavis déposés en août incluent une évaluation qui va dans le sens de la demande de la motion Mange II. Comme précisé en préambule, la commission rappelle que le développement durable n'est pas qu'une question environnementale mais englobe également les dimensions économiques et sociales.

## **3. Réponse à la deuxième demande** (Election d'une commission « Energie et environnement » au sein du Conseil communal.)

La réponse affirmative de la Municipalité est soutenue par le fait que deux commissions consultatives (*Mobilité* et *Energie & environnement*) ont été nommées. La Commission « Mobilité » se réunit environ une fois par mois et porte déjà quelques beaux projets en passe de se concrétiser. La Commission « Energie et environnement » s'est réunie à 3 reprises entre juin 2019 et mars 2020 et ne se réunit qu'à la demande de la Municipalité. Elle ne semble pas porter de projets concrets actuellement, faute, nous a-t-on dit, de besoin ressentis.

La Commission n'a pas compris pourquoi une commission n'avait pas été nommée au sein du conseil communal comme le proposait la motion.

La réponse suivante lui a été formulée : « *Le Conseil communal a décidé lors de sa séance du 30 avril 2019 de refuser une commission thématique.* »

C'est exact pour la commission traitant de la mobilité douce. En revanche, la Commission « Energie et environnement » n'a pas fait l'objet d'un vote lors du conseil communal du 30 avril 2019. En l'absence d'initiative du Conseil communal, la Municipalité a donc naturellement opté pour former une commission ad hoc sous sa responsabilité en matière de développement durable. De ce fait, le Conseil communal n'a donc aucun droit de regard sur les travaux de ces commissions et ne peut pas non plus bénéficier de leur expertise ou être soutenu dans ses choix par ces dernières.

Concrètement, notre commission soutient la Commission municipale « Energie et environnement » mais regrette qu'elle ne semble pas trouver de problématiques à traiter. Elle émet le vœu que la Municipalité établisse un agenda 21 pour la commune d'Aubonne et puisse s'appuyer sur la Commission « Energie et Environnement » pour y parvenir.

*L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle, selon le schéma adopté par 182 chefs d'État au sommet de la Terre. C'est donc un ensemble de mesures pratiques de mise en œuvre du développement durable adapté aux réalités du lieu. De nombreux territoires et communes de la région l'ont rédigé.*

En réponse au questionnement de la commission, Monsieur le Municipal Jean-Christophe de Mestral encourage les conseillers et tous les citoyens à transmettre au Greffe leurs suggestions pour que la Commission « Energie et environnement » puisse répondre à leurs sollicitations. En ce sens, nous profitons de ce rapport pour relayer à la Municipalité et à la commission « Energie & Environnement » des actions concrètes proposées par un collectif citoyen d'Aubonne et environs : (voir document annexe).

La commission s'y rallie pour proposer les pistes de réflexion suivantes :

- Le développement de la mobilité douce à Aubonne
- L'éclairage public et la pollution lumineuse
- Une labellisation « commune Suisse 100% BIO »
- Des projets solaires participatifs
- La capacité du territoire de la commune d'Aubonne à la plantation de nouveaux arbres
- L'utilisation de vaisselle réutilisable pour tous les événements
- L'encouragement d'initiatives citoyennes environnementales
- La gratuité des salles communales lors d'événements en rapport avec l'environnement
- La mise en place d'une coopérative d'habitation à faible impact environnemental
- La communication, la sensibilisation et la formation au travers, par exemple, de la mise en place d'une plateforme sur le site Internet de la commune pour promouvoir des actions simples en faveur du développement durable.

La grande majorité de ces propositions se retrouve dans le manifeste mis en annexe à ce rapport et réalisé par un groupe citoyen d'Aubonne et environs.

Pour conclure, et si la Municipalité rejette le vœu de la Commission, cette dernière soumet au Conseil et à sa Présidente la question suivante : Le Conseil communal estime-t-il posséder un outil suffisant au travers de ces deux commissions consultatives municipales ? Si non, le Conseil communal devrait-il en nommer une en son sein comme le demandait la motion Mange II ?

Avis de notre Commission sur la question posée :

Ayant une commission Municipale « Energie et Environnement », postulant qu'elle soit active et qu'elle travaille à l'avancement de projets concrets, la constitution d'une nouvelle commission pourrait sembler faire doublon. A l'exception non négligeable que cette dernière pourrait alors informer, orienter et préavisier le Conseil Communal, objectif que n'a pas la Commission Municipale. De ce fait, et si le sujet climatique devenait une préoccupation aussi importante que le sujet des finances, il serait sans doute avisé que le Conseil Communal se dote d'une commission Energie & Environnement qui lui soit propre.

- 4. Réponse à la troisième demande** (Les engagements financiers de la commune sont évalués selon les critères du développement durable)

96% des investissements de la commune sont à la SEFA. Certaines actions, comme celles de NESTLE sont liées par des exigences précises édictées par les donateurs de ces dernières. La Municipalité, considère donc qu'il n'y a pas grand-chose de plus qui puisse être fait dans ce domaine.

Ce tableau élogieux des investissements de notre commune ne tient pas compte de la caisse de pension communale, qui avec une quarantaine de collaborateurs, doit probablement représenter au moins 10 millions de capitalisation. Quels sont ses engagements en matière de développement durable, la question n'a pas été approfondie par la Commission.

**5. Réponse à la dernière demande** (La commune prend des mesures pour informer, former et susciter de ses collaborateurs, de sa population et de ses partenaires des actions concrètes.)

Un plan avec des objectifs, priorités et délais, une directive pour des achats durables et la révision des subsides argumente la réponse favorable de la Municipalité à cette dernière demande.

En ce qui concerne concrètement la demande de la motion à voir le personnel de la commune être formé, la Commission a proposé une formation du SANU « compétences développement durable (changer les comportements) » pour les chefs de service. Il lui a été répondu que *ces derniers devaient aussi faire leur travail et que les former sur le sujet du développement durable les surchargerait.*

Quelque peu désabusée, la Commission ne s'est pas attardée sur l'information et la formation de la population aubonnoise qui n'a pas même été énoncée dans la réponse de la Municipalité et qui, pourtant, faisait partie intégrante de la dernière demande de la motion.

La Commission entend, malgré la réponse positive à ce point de la motion, qu'il n'y a pas de volonté prioritaire, au sein de la Municipalité, de former et sensibiliser le personnel de la commune et la population à la question du développement durable et que les priorités sont bien ailleurs.

**6. Conclusion**

Comme vous aurez pu le lire entre les lignes, la Commission est dubitative quant à la réponse très positive à l'intégralité des demandes de la motion et craint que le retour de la Municipalité soit une réponse de courtoisie. Cependant, il est impossible d'en juger assurément et la Commission espère de tout cœur que cette réponse est sincère et pleine de bonne volonté.

Nous félicitons le mouvement citoyen qui a réfléchi et rédigé le manifeste annexé, nous réjouissant des suites qui lui seront données au sein de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose, par courtoisie ou pour encourager les efforts consentis, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la municipalité,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**De voter le décret suivant :**

**LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

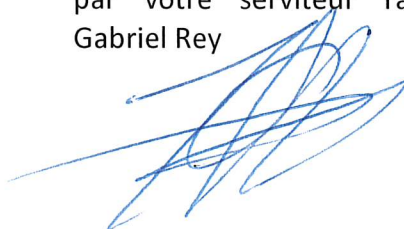
- déclare l'urgence climatique
- accepte la réponse de la Municipalité à la motion « Urgence climatique » - Mange et consorts II,
- émet le vœu que la Municipalité établisse un agenda 21 claire pour la commune d'Aubonne.
- émet le vœu que la Municipalité et la Commission « Energie & Environnement » empoigne les sujets apportés par le collectif citoyen et puisse empoigner les grands défis engendrés par l'urgence climatique.

*Documents joints :*

*- Manifeste pour l'environnement –Aubonne du 21 octobre 2020*

*- Graphique de la consommation énergétique de la commune d'Aubonne à titre indicatif et piste de réflexion pour la Commission Municipale « Energie et Environnement »*

Ainsi fait à Aubonne le 22 octobre 2020  
par votre serviteur rapporteur Jean-  
Gabriel Rey





## **Manifeste pour l'environnement d'un groupe de citoyen·ne·s d'Aubonne et environs. Document à l'attention de la municipalité aubonnoise actuelle et à venir ainsi qu'à la commission Energie et environnement.**

Nous demandons que des actions concrètes soient menées et mises en place pour respecter l'accord de Paris sur le climat. Ce groupe de citoyen·ne·s énumère ci-dessous quelques propositions concrètes à l'attention des élu·e·s.

**Nous demandons à la commune d'Aubonne de :**

### **#1 Mettre en place un agenda 21**

Notre commune doit se fixer des objectifs annuels de développement durable et de les réaliser. Ces objectifs doivent intégrer en premier lieu des réductions de consommation d'électricité, de chauffage et d'eau pour les bâtiments dont elle est propriétaire.

### **#2 Développer, favoriser et accélérer la mobilité douce à Aubonne et environs**

Le vélo et la marche à pied sont bien plus que de simples loisirs, ils permettent de désengorger le trafic et relient les agglomérations et les commodités de manière efficace. Pour ce faire, il y a lieu de repenser notre commune en mettant les modes actifs au centre de la planification. La politique des transports est toutefois encore fortement imprégnée par une logique routière, et de réponse à la demande, plutôt que d'orientation vers une mobilité plus durable. Nous demandons à la commune d'Aubonne de développer un programme ambitieux de mobilité douce.

### **#3 Eclairage public et pollution lumineuse**

La pollution lumineuse participe de manière importante à la disparition des insectes. Dans sa réponse au vœu 2.8<sup>1</sup> du rapport de la commission de gestion 2019, la municipalité informe que ce point fait l'objet de réflexions. Nous demandons que la municipalité présente l'état d'avancement de ses réflexions ; qu'elle avance un objectif clair, les différents jalons et le calendrier pour atteindre cet objectif.

### **#4 S'inscrire et s'engager vers une labellisation « commune Suisse 100% Bio »**

Cela implique entre autre d'adapter les méthodes de culture et ses variétés pour cultiver ses vignes, ses plantes, parcs et promenades afin de respecter le cahier des charges Bio Suisse. Exemple, commune de Lancy.

### **#5 Projets participatifs solaires**

La commune installe des panneaux photovoltaïques sur tous ses bâtiments. Par ailleurs, nous demandons que la commune propose aux citoyennes et citoyens de pouvoir investir dans ces installations solaires —> financement participatif.

---

<sup>1</sup> Fait éteindre autant que possible les lumières dans l'espace public entre minuit et 5 h et systématiser l'installation de lumières intelligentes

## **#6 Utiliser de la vaisselle réutilisable pour tous les événements**

Tous les événements qui ont lieu dans la commune (fêtes communales, festivals, etc.) doivent utiliser des couverts/verres/assiettes réutilisables au lieu de jetables.

L'utilisation du service tel que proposé par [ecomanif.ch](http://ecomanif.ch) est aujourd'hui largement répandue et encouragée par la population.

## **#7 Encourager les initiatives citoyennes environnementales**

Les initiatives citoyennes environnementales doivent être soutenues et encouragées par la commune. Par exemple, la mise en place d'un dispositif d'initiatives citoyennes sur le site internet de la commune permettrait aux habitant·e·s de faire entendre leurs idées à tout moment, permettant à la commune d'avoir un lien direct avec ses citoyen·ne·s. Une consultation auprès des citoyen·ne·s pour les solliciter dans leurs besoins et envies permettra d'être plus en contact avec eux et renforcera la confiance de ses habitant·e·s).

## **#8 Mise en place d'une coopérative d'habitation**

La commune d'Aubonne favorise et encourage la réalisation d'une coopérative d'habitation sur son territoire (logements aux valeurs solidaires, sociales et écologiques).

## **#9 Améliorer la transparence et la communication**

### *a) auprès des citoyennes et citoyens*

Informé (sous forme de graphiques comparatifs) la population des résultats annuels des consommations en matière d'électricité, de chauffage et d'eau, ainsi que d'autres paramètres environnementaux (par exemple production de déchets, etc.).

Communiquer les actions déjà entreprises, les projets en cours et ceux à venir.

### *b) entre les services communaux*

Créer des liens et des échanges sur les actions environnementales menées dans la commune : la commission « énergie et environnement », les parcs et jardins, les écoles, l'ASSAGIE, etc.

## **#10 Formation et sensibilisation**

La commune organise deux fois par année des ateliers ou séances de réflexion sur le thème de l'environnement à l'attention des citoyennes et citoyens.

**Les signataires :**

Le document suivant est soutenu par les citoyennes et citoyens suivant·e·s :

	Nom	Prénom
1	Schneider	Guillaume
2	Lessard	Lindsay
3	Egger	Michel Maxime
4	Keim	Nadine
5	Costa	Stéphanie
6	Ledermann	Pierre-Yves
7	Boschung	Camila
8	Boschung	Patrick
9	Rosat	Nicolas
10	Bezençon	Véronique
11	Bezençon	Christian
12	Bezençon	Eliott
13	Bezençon	Axel
14	Tinguely	Frank
15	Ferrini Tinguely	Enrica
16	Tinguely	Gilles
17	Tinguely	Elisa
18	Burnier	Daniel
19	Mohan	Sarah
20	Saxer Studer	Marie-Christine
21	Studer	Léo
22	Studer	Daniel
23	Marguerat	Claude
24	Thorimbert	Brigitte
25	Thorimbert	Serge
26	Thorimbert	Marie
27	Meuwly	Philippe
28	Mange	Vladimir
29	Mange	Pierrette
30	Babajee	Caroline
31	Babajee	Shiva
32	Babajee	Karuna
33	Babajee	Shanti
34	Babajee	Kaya
35	Babajee	Albert
36	Babajee	Céline
37	Babajee	Mohan
38	Babajee	Jaya
39	Rahmani	Corinne
40	Rahmani	Malik
41	Meylan	Yves
42	Meylan	Joëlle
43	Löliger	Florence
44	Tschabold	Jean-Luc
45	Tschabold	Catherine

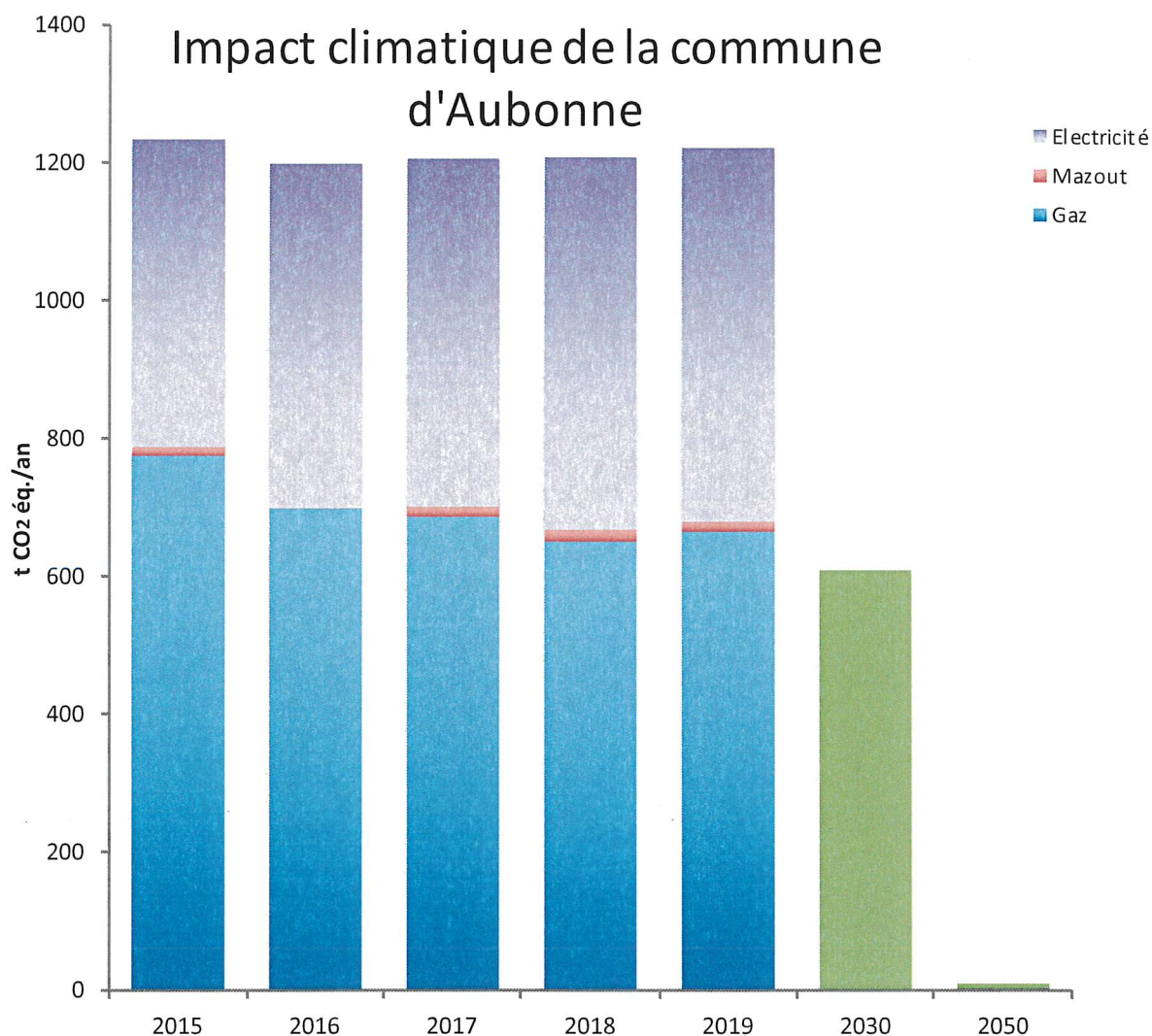
	Nom	Prénom
46	Golaz	Marianne
47	Gétaz	Mathieu
48	Gétaz	Isabelle
49	Gétaz	Sophie
50	Gétaz	Romane
51	Martin Imholz	Aude
52	Imholz	Christian
53	Imholz	Matteo
54	Imholz	Thibaut
55	Teixeira	Diogo
56	Gausi	Jenny
57	Gertsch	Eleni
58	Jotterand	Danièle
59	Mairie	Julien
60	Jotterand	Sébastien
61	Marti	Laurence
62	Luthi	Daniel
63	Suter	Christophe
64	Suter	Lise
65	Suter	Deborah
66	Magnin	Florence
67	Bisht Singh	Arjun
68	Nack	Florence
69	Nack	Isaure
70	Nack	Marie
71	Koehler	Eve-Marie
72	Bellard	Xavier
73	Labarthe	Brieuc
74	Labarthe	Hermance
75	Herbez Locca	Catherine
76	Herbez	Fabian
77	Jaquier Butterfield	Ève
78	Butterfield	Peter
79	Décrevel	Luc
80	Décrevel	Mónica
81	Fatehi	Sylvie
82	Fatehi	Kouros
83	Gétaz	Raphaël
84	Naegeli	Dominique Guiraud
85	Naegeli	Hans
86	Ferry	Gérard
87	Kramer	Daniel
88	Rey	Patrizia
89	Rey	Jean-Gabriel



Ce graphique présente les émissions CO<sub>2</sub> liées aux chauffages et consommations électriques des bâtiments et installations à usage communal.

**Constat :** Aucune diminution sensible de 2015 à 2019.

**Rappel :** les objectifs nationaux sont d'une diminution de moitié en 2030 et zéro émission nette en 2050.



	2015	2016	2017	2018	2019	2030	2050
<b>Gaz</b>	776	701	687	651	666		
<b>Mazout</b>	13	0	14	18	15		
<b>Electricité</b>	446	499	505	539	541		
<b>Somme</b> [tonne CO <sub>2</sub> équivalent/an]	<b>1235</b>	<b>1200</b>	<b>1206</b>	<b>1209</b>	<b>1221</b>	<b>610</b>	<b>0</b>

Les chiffres sont certes impressionnants, mais ne donnent aucune information dans l'absolu. On peut les comparer aux émissions des ménages suisses (voir référence).

Equivalents habitants de l'énergie consommée par la commune d'Aubonne **520**

### Références

Données énergétiques de base fournies par les services techniques

Facteurs d'impact selon Ecoinvent v.3.4

Calculs des équivalents habitants : Selon document OFEV "Der Energieverbrauch der Privaten Haushalte 2000 – 2018"